

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE  
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 36

Présents : 28

Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°15-2020 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A MARZAN –  
CONVENTION AVEC LE SIAEP DE QUESTEMBERT POUR LE RETRAIT DES RESEAUX AEP DANS LE CADRE DE LA CESSION  
DE LA RAQUETTE DE RETOURNEMENT AU LOT N°3**

M. Michel CRIAUD, Vice-président, en charge du développement économique, rappelle que par délibération n° 118-2019 du 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la cession du lot n° 3, sur le Parc d'Activités de Bel Air à Marzan. L'investisseur souhaite avoir la maîtrise foncière de l'aire de retournement pour son projet immobilier. Cette cession entraîne le retrait des réseaux publics de desserte des différents lots imaginés lors de la réalisation de l'aménagement de l'extension du parc d'activités.

Ainsi, il est nécessaire d'interrompre le réseau d'eau potable de cette emprise foncière, afin de le positionner sur le domaine public et permettre aux différents gestionnaires de réseaux d'intervenir en dehors des propriétés privées.

L'estimation du coût des travaux pour le réseau d'eau potable s'élève à est fixée à 6 242,50 € HT, soit 7 491,00 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de financement et de réalisation des travaux avec le SIAEP de Questembert.

Pour Extrait Certifié Conforme  
A Muzillac, le 12/02/2020  
Le Président,

